



Note d'information

Pour les questions concernant la procédure de naturalisation/recouvrement et la notice biographique-questionnaire, le demandeur peut :

- 1) contacter l'« Infoline Nationalité » du Ministère de la Justice, en composant :
 - à partir du Luxembourg, le numéro 8002 1000 (gratuit) ;
 - à partir de l'étranger, le numéro +352 247-88 5 88 (payant).
- 2) consulter le site Internet du Ministère de la Justice :
<http://www.mj.public.lu/nationalite>

Le demandeur est informé :

- 1) que, pour acquérir une double ou multiple nationalité, il doit se renseigner, au préalable, auprès des autorités compétentes de son/ses pays d'origine (p.ex. : ambassade ou consulat), afin de savoir s'il peut conserver la/les nationalité(s) étrangère(s) en cas d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise par voie de naturalisation/recouvrement.
- 2) que la nationalité luxembourgeoise lui sera refusée, respectivement que la déchéance de la nationalité luxembourgeoise sera prononcée :
 - lorsque, dans le cadre de sa demande, il a fait de fausses affirmations, dissimulé des faits importants ou agi par fraude ;
 - lorsqu'il a obtenu la nationalité luxembourgeoise sur base d'un faux, de l'usage d'un faux ou d'une usurpation de nom, pour autant qu'il ait été rendu coupable de ces infractions par une décision de justice coulée en force de chose jugée.

Je soussigné(e)

(Nom et prénom(s))

déclare avoir pris connaissance des informations précitées.

(Lieu)

, le

(Date)

(Signature)